

A Estrées, REG'ART emballe vos cadeaux

REG'ART, une junior association composée de 5 jeunes d'Estrées et d'autres communes du territoire, a pour projet de changer, à travers des pratiques artistiques innovantes, le regard sur les différences : cette année c'est sur les cultures que nous voulons travailler en créant une animation à destination des enfants. Afin de financer ce projet, nous vous proposons d'emballer vos cadeaux de Noël les 16 et 23 décembre de 14h à 18h à la médiathèque. Pour plus d'informations vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : j.a.reg.art@gmail.com.

Collecte de la banque alimentaire

La collecte de la banque alimentaire des 24 et 25 novembre a permis de collecter 21 kg de denrées. Merci aux généreux donateurs.



Envoyez-nous vos articles !

Vous pouvez, dès à présent et **jusqu'au 23 décembre**, déposer vos communiqués en mairie ou les envoyer à l'adresse mail suivante : communication@estrees.fr



Mairie d'Estrées
TEL : 03 27 89 61 21
mairie@estrees.fr
www.estrees.fr



AGENDA

Décembre 2017

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
				1	2	3
					14h-17h30 : Téléthon TELETHON ENNOUVER POUR GAGNER	
4	5	6	7	8	9	10
16h-19h : Médiathèque		Ramassage des verres 18h30 - Place de la Mairie: Cérémonie commémorative			Mairie ouverte 9h15 – 11h45	
11	12	13	14	15	16	17
16h-19h : Médiathèque				Balayage des fils d'eau	Dès 14h30 : Goûter des aînés – Salle André Cauchy	14h-17h30 : Noël avec l'APE - Salle André Cauchy
18	19	20	21	22	23	24
16h-19h : Médiathèque		Distribution de brioches	Ramassage des déchets verts	Absence de garderie à l'école le soir	Mairie fermée	
25	26	27	28	29	30	31
Noël 	Mairie ouverte uniquement l'après-midi				Mairie ouverte 9h15 – 11h45	
		NOTES :				
		La Cérémonie des Vœux du Maire aura lieu le Samedi 13 Janvier à partir de 18h30 à la salle André Cauchy				

Mairie – Ouverture de fin d’année

La mairie sera exceptionnellement fermée le samedi 23 décembre et ouverte le samedi 30 décembre aux heures habituelles. Cette dernière restera fermée les mardis 26 décembre 2017 et 2 janvier 2018 au matin mais ouvrira l’après midi de 13h30 à 17h30.

Inscriptions sur les listes électorales

Nous vous rappelons qu'aux termes de l'article L9 du Code électoral, l'inscription sur les listes électorales est obligatoire. Les personnes remplissant les conditions requises doivent s'inscrire en Mairie avant le 30 décembre dernier délai. Les jeunes nés entre le 1^{er} mars 1999 et le 28 février 2000 sont inscrits d'office dans la mesure où leurs familles se sont fait connaître en Mairie.

Balayage des rues

Un balayage des rues du village sera réalisé **le vendredi 15 décembre**. Nous vous demandons donc de ne pas stationner vos véhicules sur la chaussée ou à cheval sur la bordure du trottoir afin de permettre le nettoyage des fils d'eau. En cas de gel ou de neige, le nettoyage ne sera pas réalisé.

Cantine et garderie

Pour des raisons de clôture comptable, la vente de tickets de cantine s’arrêtera le lundi 4 décembre 2017. La vente reprendra le **vendredi 5 janvier 2018 de 16h00 à 17h00**.

Il n’y aura pas de service de garderie la veille des vacances de Noël, le **vendredi 22 décembre soir**.

Téléthon

Cette année encore, la Municipalité s’est associée à celle d’Hamel pour une mobilisation commune pour le Téléthon. Un planning détaillé des activités vous a été fourni et reste disponible sur le site Internet de la commune.

Vous pouvez également déposer vos dons à la Mairie dans une urne si vous le souhaitez ou à la salle des fêtes lors de la manifestation. Ils ont besoin de nous pour faire progresser la recherche médicale, pour trouver les thérapies adaptées contre les myopathies et les maladies neuromusculaires. Mobilisons-nous !

Pour tout don par chèque, un reçu vous sera transmis. Ce don pourra être déduit de vos impôts. Par exemple : Pour un chèque de 30 €, vous récupérez 66 % de ce montant, soit 19€80. Nous comptons sur votre générosité.

Téléthon – Collectif 1026, FCE et APE mobilisés en un lieu

Les associations se mobilisent pour le Téléthon le samedi 2 décembre. Une activité tir à l’arc vous sera proposée dans la salle André Cauchy de 13h30 à 16h30 par le collectif 1026. 2€ les 3 flèches. Tir à partir de 6 ans.

Une buvette sera à votre disposition tenue par le FCE et un stand crêpes sera tenu par l’APE. Venez nombreux pour passer un moment convivial !

Téléthon – Tireurs de la Sensée

Comme chaque année, l’Amicale des tireurs de la Sensée participera au téléthon. Cette année, la manifestation aura lieu de le samedi 2 décembre de 12h30 à 17h30 au chemin de la station d’épuration, route de Goeulzin, face à la Source. A partir de 12 ans, 2€ les 8 plateaux. Venez boire un café avec nous, servi sur un plateau !

Cérémonie d’hommage

La section des anciens combattants d’Estrées et la municipalité vous convient le **mercredi 6 décembre à 18h30** pour un hommage solennel aux "Morts pour la France" pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie. **Rassemblement à 18h15, place de la mairie**. Un pot de l’amitié sera ensuite servi en mairie.

Distribution des brioches

Les enfants de 2 ans à 16 ans, non scolarisés à Estrées doivent s'inscrire en mairie **avant le jeudi 14 décembre**. **La distribution se fera en mairie le mercredi 20 décembre de 9h15 à 11h45**. Pour les enfants scolarisés à Estrées, la distribution se fera lors de la fête de Noël de l’APE le dimanche 17 décembre.

Le père Noël passera-t-il par Estrées cette année?

En tous cas nous lui donnons rendez vous dimanche 17 décembre à la salle des fêtes du village. Pour préparer sa venue, nous ouvrirons les portes à 15h00. Vous pourrez apprécier et acheter les objets de Noël confectionnés par les enfants de l'école. Ils interpréteront des chants de Noël accompagnés de leurs enseignants. Ce sera également l'occasion de goûter les crêpes, gaufres et friandises préparées par l'APE. Pour patienter encore un peu, un spectacle sera présenté pour les petits comme pour les grands. Alors nous aura-t-il entendu et viendra-t-il avec son traîneau chargé de cadeaux.... vous le saurez le dimanche 17 décembre.

Colis des aînés

Un goûter sera offert à nos aînés, par la municipalité, **le samedi 16 décembre à partir de 14h30**, à la salle des fêtes André Cauchy, au cours duquel sera remis leur colis de Noël. Une invitation personnelle leur sera adressée.

TAP

Le sondage lancé auprès des parents début octobre a révélé qu'une majorité d'entre eux (environ 67%) souhaitent revenir à la semaine de 4 jours. Néanmoins, il en ressort un bilan très positif sur l'organisation et les activités proposées dans les cadres des TAP durant ces 3 dernières années.

Le résultat a été présenté lors du dernier conseil d'école. 4 jours ou 4,5 jours par semaine présentent des avantages et des inconvénients à part égale. Mais la balance penche également vers le retour à la semaine des 4 jours afin de retrouver une pause en milieu de semaine. Les membres du conseil d'école ont donc voté pour le retour à 4 jours (9 pour, 3 contre et 1 abstention). Les membres du conseil municipal soutiennent cette décision et l'ont voté à la majorité lors du dernier conseil du lundi 27 novembre. Les élèves de l'école retrouveront donc à la rentrée scolaire 2018 leur ancien rythme de 4 jours avec une petite modification des horaires afin de favoriser un temps de travail plus long le matin.

Les horaires seront : 8h30/11h45 et 13h30/16h15 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Une garderie sera proposée de 7h30 à 8h30 et de 16h15 à 18h30